



Séance ordinaire du conseil municipal
Le lundi 2 octobre 2017, 20 h
Salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal – Séance ordinaire du 5 septembre 2017
3. Approbation du procès-verbal – Séance d'ajournement du 18 septembre 2017
4. Comptes à payer au 30 septembre 2017
5. Programme de supplément au loyer (PSM) – Marché privé (SL1) – Société d'habitation du Québec
6. Avis de motion – Plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) concernant le Quartier Espace Nature
7. Demande de dérogation mineure (28-A, boulevard Perron – lot 3 547 070) – Consultation publique et décision du conseil
8. Demande de dérogation mineure (16 et 18, rue Bernier – lots 5 058 594 et 5 058 593) – Consultation publique et décision du conseil
9. CPTAQ – Demande de lotissement et d'aliénation (lots 3 886 793 et 3 886 795)
10. Restauration du Banc de Saint-Omer – Appui et engagement
11. Projet SAUV^éR
12. LFG Construction inc. – Paiement no 2 – Prolongement de la rue Bernier
13. Participation financière à la Corporation du Mont Saint-Joseph pour la gestion des sentiers Carleton-Maria
14. Protocole d'entente – Gestion du Centre de production et de diffusion culturelles (Quai des arts)
15. Route St-Louis - Déneigement hiver 2017-2018
16. Autorisation pont payant – Équipes féminines de basketball de l'école secondaire Antoine-Bernard
17. Prochaine séance du conseil
18. Autres sujets
 - 18.1. Entreprise Claveau inc. – Paiement de fin des travaux et d'une partie de la libération de la retenue – Travaux du stationnement de la plage municipale
 - 18.2. Mandat au Carrefour du capital humain (UMQ)
 - 18.3. Entérinement – Entente de règlement – Direction générale
 - 18.4. Mandat – Directeur général par intérim
19. Tour de table du conseil
20. Période de commentaires et de questions
21. Levée de la séance

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le lundi 2 octobre 2017, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

Étaient présents : MM. Steven Parent, conseiller
Jean-Simon Landry, conseiller
Éric Caron, conseiller
Mathieu Lapointe, conseiller
Normand Parr, conseiller
Mme France Leblanc, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.

Est également présente à la séance, madame Michelyne Leblanc, greffière adjointe.

17-10-190 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Simon Landry
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 2 octobre 2017 soit accepté en y laissant le varia ouvert.

17-10-191 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2017

Il est PROPOSÉ par M. Steven Parent
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire qui s'est tenue le 5 septembre 2017 soit adopté, tel que proposé.

17-10-192 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 18 SEPTEMBRE 2017

Il est PROPOSÉ par M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance d'ajournement qui s'est tenue le 18 septembre 2017 soit adopté, tel que proposé.

17-10-193 COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2017

Monsieur Normand Parr se retire des délibérations.

Il est PROPOSÉ par M. Éric Caron
Et résolu à la majorité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 30 septembre 2017, au montant total de 1 236 832,56 \$ soit acceptée, telle que proposée.

Je, soussignée, Michelyne Leblanc, trésorière, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 30 septembre 2017.

Michelyne Leblanc, trésorière

17-10-194

PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER (PSM) – MARCHÉ PRIVÉ (SL1) – SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Il est PROPOSÉ par M. Mathieu Lapointe
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser M. Denis Henry, maire, et Mme Michelyne Leblanc, greffière-adjointe, à signer l'entente à intervenir entre la Société d'Habitation du Québec, la Ville de Carleton-sur-Mer et l'Office d'Habitation de Carleton-sur-Mer.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer autorise l'Office municipal de Carleton-sur-Mer à gérer en son nom les suppléments au loyer dans le cadre du programme Supplément au loyer – Marché privé (SL1) et qu'elle s'engage à en assumer 10 % des coûts.

17-10-195

AVIS DE MOTION – P.I.I.A. QUARTIER ESPACE NATURE

CONSIDÉRANT QU' en vertu des articles 145.15 à 145.20.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil municipal peut adopter un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'adopter un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le développement Quartier Espace Nature;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer veut contrôler la forme que prendra le développement Quartier Espace Nature;

POUR CES MOTIFS,

M. Mathieu Lapointe donne un avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement concernant les P.I.I.A. pour le développement Quartier Espace Nature.

17-10-196

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (28-A, BOULEVARD PERRON – LOT 3 547 070) – CONSULTATION PUBLIQUE ET DÉCISION DU CONSEIL

Il est demandé aux personnes de l'assistance si elles désirent se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure : personne n'a voulu se faire entendre.

La localisation de cet immeuble se situe au 28-A, boulevard Perron, sur le lot 3 547 070 du cadastre du Québec. La demande consiste à accepter la marge de recul avant du bâtiment principal qui est de 4,48 mètres, alors que la réglementation prévoit une marge avant minimale de 7,5 mètres;

CONSIDÉRANT QU' un permis a été obtenu pour ces bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle sur le terrain ne sera pas affectée;

CONSIDÉRANT QUE cette situation ne nuira pas au voisin;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation a fait l'objet d'une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion qui s'est tenue le 20 septembre 2017;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Mathieu Lapointe
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la présente demande en ce qui concerne l'immeuble situé au 28-A, boulevard Perron, sur le lot 3 547 070 du cadastre du Québec.

17-10-197

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (16 ET 18, RUE BERNIER
– LOTS 5 058 594 ET 5 058 593) – CONSULTATION PUBLIQUE
ET DÉCISION DU CONSEIL**

Il est demandé aux personnes de l'assistance si elles désirent se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure : personne n'a voulu se faire entendre.

La localisation de cet immeuble se situe au 16 et au 18, rue Bernier, sur les lots 5 058 594 et 5 058 593 du cadastre du Québec. La demande consiste à accepter un lotissement qui créerait un emplacement dont la largeur serait de 7,19 mètres, alors que le règlement de lotissement prévoit une largeur minimale de 15 mètres.

CONSIDÉRANT QU' la configuration du terrain ne permet pas la création d'un terrain conforme à la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la profondeur et la superficie du de l'emplacement seront largement supérieures aux minimums exigés;

CONSIDÉRANT QUE cela maximisera l'espace du terrain original;

CONSIDÉRANT QUE cette situation ne nuira pas aux voisins;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation a fait l'objet d'une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la réunion qui s'est tenue le 20 septembre 2017;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Mathieu Lapointe
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la présente demande en ce qui concerne l'immeuble situé au 16 et au 18, rue Bernier, sur le lot 5 058 594 et 5 058 593 du cadastre du Québec.

17-10-198

**CPTAQ – DEMANDE DE LOTISSEMENT ET D'ALIÉNATION (LOTS
3 886 793 ET 3 886 795)**

CONSIDÉRANT la demande de lotissement et d'aliénation déposée pour les lots 3 886 793 et 3 886 795 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE la demande présentée est conforme à la réglementation municipale concernant le zonage et le lotissement;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas d'espace approprié disponible hors de la zone agricole pour les fins visées par la demande;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal appuie la demande de lotissement et d'aliénation déposée pour les lots 3 886 793 et 3 886 795 du cadastre du Québec.

17-10-199 RESTAURATION DU BANC DE SAINT-OMER – APPUI ET ENGAGEMENT

CONSIDÉRANT l'apport environnemental, social et économique important du Banc de Saint-Omer;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à ce site est menacé dû à l'érosion côtière;

CONSIDÉRANT le conseil municipal désire mettre en valeur le Banc de Saint-Omer tout en conservant l'accès à celui-ci;

CONSIDÉRANT le projet de restauration du Banc de Saint-Omer déposé par le Comité ZIP Gaspésie;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer appuie le projet déposé par le Comité ZIP Gaspésie qui aura comme principaux objectifs le réensablement d'une partie de la plage, la stabilisation des sédiments par la plantation de végétaux, la sensibilisation du milieu aux problématiques côtières et le suivis de l'évolution du site.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer affecte un montant de 33 640 \$, dont un minimum de 15 510 \$ en espèce, qui sera imputé au fonds d'administration pour le financement de ce projet, et ce, pour une période de 3 ans (2018 - 2020).

17-10-200 PROJET SAUVÉR

CONSIDÉRANT QUE la planification stratégique de la Ville indique la volonté d'améliorer nos pratiques de façon à les rendre plus écologiques;

CONSIDÉRANT QU' un premier Projet SAUVÉR au Québec, visant l'électrification des transports, a déjà été mis en place et est en cours de réalisation avec succès dans les municipalités de Plessisville, Bromont, Nicolet, Rivière-du-Loup, Sainte-Julienne et Témiscouata-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de YHC Environnement de réaliser le Projet SAUVÉR Québec – Version 2 en 2018 pour la création d'une route électrique verte (RéV) au Québec et au Canada via le développement des stations-services électriques (SSE), l'implantation d'un système d'autopartage adapté aux ressources et aux besoins des communautés via un outil de gestion de l'autopartage et la création des "HUB" pour le partage des véhicules électriques et leurs intégrations dans les municipalités et dans leurs communautés avec le financement du Fonds municipal vert (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

CONSIDÉRANT QUE la contribution des participants se situera entre 20 et 30% des coûts totaux en tenant compte des choix du budget établi par la ville participante ainsi que du nombre de participants au projet pilote;

CONSIDÉRANT QUE la valeur totale (coût total avant subventions) du projet pour la municipalité est estimée à 168 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville termine une analyse sur les besoins et les potentiels en autopartage et sur l'utilisation de véhicules électriques;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Ville soit conditionnelle au résultat favorable de l'étude préalable;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Mathieu Lapointe
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal s'engage à contribuer pour un montant maximal estimé à 39 000 \$ (taxes non incluses) pour sa participation au Projet SAUV^ÉR Québec – Version 2;

QUE le montant soit payé à la Société d'innovation en environnement (SIE) selon les modalités qui seront établies lors de l'établissement du contrat prévu à cette fin.

17-10-201

LFG CONSTRUCTION INC. – PAIEMENT NO 2 – PROLONGEMENT DE LA RUE BERNIER

Monsieur Normand Parr se retire des délibérations.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a octroyé un contrat à la firme LFG Construction Inc. pour un montant de 497 163,27 \$, taxes exclues, dans le dossier du prolongement de la rue Bernier (résolution 17-04-76);

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont prévus dans le cadre du Règlement d'emprunt 2015-263 concernant un emprunt pour le prolongement de la rue Bernier vers la rue de la Fabrique;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a effectué ces travaux conformément aux exigences des plans et devis et que l'architecte a recommandé ce paiement;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Simon Landry
Et résolu à la majorité

QUE le paiement numéro 182 486,13 \$, taxes en sus, de LFG Construction inc. dans le dossier du prolongement de la rue Bernier.

17-10-202

PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA CORPORATION DU MONT SAINT-JOSEPH POUR LA GESTION DES SENTIERS CARLETON-MARIA

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Mont Saint-Joseph est mandatée pour gérer, entretenir et promouvoir le réseau de sentiers pédestres Carleton-Maria;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer considère que le réseau de sentiers pédestres Carleton-Maria constitue un attrait touristique majeur dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer s'engage à soutenir et appuyer sur le plan financier la mise à niveau du réseau de sentiers;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Steven Parent
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte que la Ville de Carleton-sur-Mer verse un montant de 100 000 \$ à la Corporation du Mont Saint-Joseph selon les modalités de versements préétablies pour les années 2017-2018-2019, somme qui sera imputée au fonds d'administration.

QUE cette somme servira à la mise aux normes du réseau de sentiers pédestres Carleton-Maria et à sa consolidation.

17-10-203 PROTOCOLE D'ENTENTE - GESTION DU CENTRE DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION CULTURELLES (QUAI DES ARTS)

CONSIDÉRANT la démarche entamée et résolue de part et d'autre par voie de résolutions d'un transfert de gestion du Centre de production et de diffusion culturelles (Quai des arts) à la Ville de Carleton-sur-Mer

CONSIDÉRANT QUE le maintien de la charte du Centre de production et de diffusion culturelles, pour des questions administratives;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Carleton-sur-Mer de recevoir un mandat du conseil d'administration du Centre de productions et de diffusion culturelles dans les champs suivants : gestion et opération de l'infrastructure et du matériel du Quai des arts, gestion des ressources humaines et des services nécessaires au bon fonctionnement du Quai des arts et administration et gestion financière.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer procède à la signature d'un protocole d'entente avec le Centre de production et de diffusion culturelles. Ce protocole d'entente désigne la Ville de Carleton-sur-Mer comme seul et unique mandataire du Centre de production et de diffusion culturelles (Quai des arts) et se voit confier la gestion et l'opération de l'infrastructure et du matériel du Quai des arts, la gestion des ressources humaines et des services nécessaires à son bon fonctionnement ainsi qu'à son administration et à sa gestion financière.

QUE le maire soit autorisé à signer le protocole d'entente.

17-10-204 ROUTE ST-LOUIS – DÉNEIGEMENT HIVER 2017-2018

CONSIDÉRANT la demande de déneigement de la route St-Louis pour la période hivernale 2017 – 2018 déposée par le Comité de déneigement de la route de St-Louis;

CONSIDÉRANT les exigences du règlement 2009-165 permettant l'ouverture temporaire de la route St-Louis;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par Mme France Leblanc
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le comité de déneigement de la route de St-Louis de déneiger la route St-Louis conformément à leur demande.

17-10-205 AUTORISATION D'UN PONT PAYANT – BASKET POLYVALENTE

CONSIDÉRANT QUE les équipes féminines de basketball de l'école secondaire Antoine-Bernard de Carleton-sur-Mer désire effectuer une collecte sur la rue du Quai le samedi 7 octobre 2017 de 9 h à 15 h;

CONSIDÉRANT QUE ces équipes utiliseront les sommes récoltées pour financer leur voyage à New York prévu en novembre prochain, voyage qui aura pour but de valoriser leur intérêt pour le basketball, d'assister à un match professionnel ainsi que de stimuler leur sens des responsabilités en les impliquant dans la réalisation d'une activité de financement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est favorable à ce genre d'évènement;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Éric Caron
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer autorise les équipes féminines de basketball de l'école secondaire Antoine-Bernard de Carleton-sur-Mer à effectuer un pont payant sur la rue du Quai le samedi 7 octobre 2017 entre 9 h et 15 h.

QUE ceux-ci devront respecter les conditions suivantes :

- Que cet évènement ait lieu **strictement** sur la rue du Quai;
- Que les personnes participant à cette activité soient visibles et aient une attitude sécuritaire;
- Qu'elles possèdent une assurance responsabilité civile pour ce genre d'évènement.

AUTRES SUJETS

17-10-206

ENTREPRISE CLAVEAU INC. – PAIEMENT DE FIN DES TRAVAUX ET D'UNE PARTIE DE LA LIBÉRATION DE LA RETENUE – TRAVAUX DU STATIONNEMENT DE LA PLAGE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt 2016-281 concernant les travaux d'infrastructures des legs du 250^e de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE les travaux du stationnement de la plage de Carleton-sur-Mer font partie de ces legs;

CONSIDÉRANT l'acceptation provisoire fait par le surveillant pour l'ensemble des travaux;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal approuve le paiement de la facture de l'entreprise Claveau Itée. concernant les travaux du stationnement de la plage de Carleton-sur-Mer, pour un montant de 116 863,00 \$, avant les taxes applicables;

QUE ce paiement soit pris à même les fonds prévus au règlement d'emprunt 2016-281.

17-10-207

MANDAT AU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN (UMQ)

CONSIDÉRANT QU' en mars dernier, le personnel d'encadrement a déposé au conseil municipal sa demande au niveau du renouvellement de l'entente des conditions de travail;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est basée notamment sur une étude réalisée par les HEC, laquelle incluait un comparatif d'autres villes québécoises similaires à Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite amorcer sa propre étude pour valider le tout;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Éric Caron
Et résolu à l'unanimité

De mandater le service Carrefour capital humain de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), pour un montant de 10 000 \$, qui sera pris à même le fonds d'administration de la Ville.

De mandater le maire à signer les documents concernant ce dossier.

17-10-208 ENTÉRINEMENT – ENTENTE DE RÈGLEMENT - DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT les échanges intervenus entre les représentants de la Ville de Carleton-sur-Mer ainsi que le directeur général et greffier, ayant le numéro d'employé 4-234, aux fins de s'entendre sur un compromis acceptable en lien avec le poste qu'il a occupé à la Ville depuis le 6 février 2012;

CONSIDÉRANT QU' au cours des derniers jours, des discussions sont intervenues entre les parties;

CONSIDÉRANT QU' un accord est intervenu en lien avec la fin d'emploi du directeur général et greffier, accord auquel tous les membres du conseil municipal ont donné leur aval au préalable;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Normand Parr
Et résolu à l'unanimité

D'entériner les termes et modalités de l'Entente de règlement intervenue entre les parties;

De mandater le maire, M. Denis Henry et la trésorière et greffière adjointe, Mme Michelyne Leblanc, afin de signer tous les documents et d'appliquer toutes les modalités de paiement relatives à l'Entente de règlement pour les années financières de 2017-2018.

17-10-209 MANDAT – DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTERIM

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur général est vacant;

CONSIDÉRANT QU' un contrat sera signé pour une durée déterminée avec monsieur Daniel Bujold afin que ce dernier assure l'intérim;

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par M. Éric Caron
Et résolu à l'unanimité

QUE monsieur Daniel Bujold soit mandaté pour occuper le poste de directeur général par intérim à partir de la semaine du 13 novembre 2017;

QUE monsieur Daniel Bujold soit mandaté pour signer tous les documents nécessaires pour et au nom de la Ville.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

Le 13 novembre prochain, vu le scrutin municipal prévu le 5 novembre 2017.

TOUR DE TABLE DU CONSEIL

Le maire effectue un tour de table avec les conseillers présents.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Trente-cinq (35) personnes ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

17-10-210

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 20, M. Mathieu Lapointe propose la levée de la séance.

Accepté.